



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 juin 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUET	M. Benoît BORDAT	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Pierre LAMBOROT	
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

M. Joël MEKHANTAR	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Lucien BRENOT	M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Michel ROTGER	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Rémi DELATTE	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Alain LINGER pouvoir à M. Pierre LAMBOROT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Pierre-Olivier LEFEVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pôle de Compétitivité Vitagora - Contrat de performance 2009 - 2011

Lancé par le Grand Dijon, Vitagora Goût Nutrition Santé a été labellisé Pôle de Compétitivité en juillet 2005 par l'Etat. Pour mémoire, ce pôle a pour objet de générer et de conduire des projets innovants pour renforcer le tissu industriel et améliorer la compétitivité des acteurs économiques dans les régions Bourgogne et Franche-Comté.

Un premier Contrat Cadre pour la période 2006-2008 a été conclu entre Vitagora, l'Etat et les collectivités locales consacrant les trois premières années à la mise en oeuvre du pôle.

Durant le 1er semestre 2008, Vitagora a fait l'objet d'une évaluation conduite par l'Etat qui a permis la reconduction du label « Pôle de Compétitivité » en août 2008.

Au regard des recommandations faites, un Contrat de Performance 2009-2011 doit être à présent élaborer, pour préciser le positionnement et la stratégie de développement du pôle.

Le Gouvernement demande notamment aux pôles de s'engager pour cette période, à :

- mettre place de projets structurants, supports des pôles telles que les plate-formes d'innovation. Sur ce point, Vitagora et le Grand Dijon ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets de décembre 2008, pour le projet de P.I.A.E. (Plate-forme d'Innovation Agro-Environnement) en lien avec le Technopôle Agro-Environnement ;
- renforcer l'animation et le pilotage stratégique du pôle, avec l'élaboration d'une feuille de route stratégique précisant les acteurs impliqués, les moyens disponibles, les calendriers de réalisation et les indicateurs de suivi associés.

Ce Contrat de Performance 2009-2011 sera signé par l'Etat et les collectivités territoriales, qui s'engagent, via des conventions particulières avec la structure de gouvernance du pôle, à contribuer à l'animation du pôle.

Le pôle s'engage par ailleurs, à augmenter la part des ressources d'origine privée en vue d'atteindre en 2011, une part au moins égale à 50 %, afin de compenser la réduction planifiée des subventions d'origine publique et de favoriser l'indépendance financière du pôle.

Il sera proposé d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération dijonnaise, à signer, aux côtés de l'Etat et des collectivités partenaires, le Contrat de Performance 2009 – 2011 du Pôle de Compétitivité Vitagora.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** le Président à signer le Contrat de Performance 2009 – 2011 du Pôle de Compétitivité Vitagora, aux côtés de l'Etat et des collectivités partenaires.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 JUIN 2009

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 18 juin 2009

Publié le **26 JUIN 2009**
Déposé en Préfecture le



Pierre PRIBETICH

Version du 06-11-2008

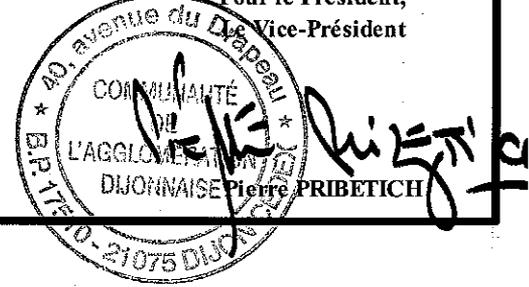


Vu pour être annexé à la délibération n° 42
du Conseil de Communauté du 25 juin 2009

Dijon, le

26 Juin 2009

Pour le Président,
Vice-Président



CONTRAT DE PERFORMANCE

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

2009/2013

29 JUIN 2009

DU



POLE DE COMPETITIVITE

VITAGORA

Entre :

- L'Etat, représenté par le préfet de la région de Bourgogne
- Les collectivités territoriales suivantes :
 - le Conseil régional de la Bourgogne, représenté par son Président
 - le Conseil régional de la Franche-Comté, représenté par son Président
 - le Conseil général de la Côte d'Or, représenté par son Président
 - le Conseil général de la Saône et Loire, représenté par son Président
 - le Conseil général de l'Yonne, représenté par son Président
 - le Conseil général de la Nièvre, représentée par son Président
 - le Conseil général du Doubs, représenté par son Président
 - le Conseil général du Jura, représenté par son Président
 - le Conseil général du Territoire de Belfort, représenté par son Président
 - le Conseil général de la Haute-Saône, représenté par son Président
 - le Grand Dijon, représenté par son Président
- Le pôle de compétitivité VITAGORA®, représenté par l'association Vitagora® Pôle, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé Maison des Industries Alimentaires – 4 Bd Dr Jean VEILLET – BP 46524 – 21065 DIJON Cedex, n° SIRET 487 507 121 00019 code APE 7320Z, ci-après désignée sous le terme « la structure de gouvernance du pôle » et représentée par son président, Monsieur Pierre GUEZ

situé sur le territoire défini comme suit : Bourgogne – Franche-Comté

ci-après désigné sous le terme « le pôle » et représenté par M. Pierre GUEZ

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le CIADT du 12 juillet 2005 a accordé le label « pôle de compétitivité », prévu par l'article 24 de la loi de finances pour 2005, au pôle VITAGORA®. Un premier contrat a été conclu le 17 octobre 2007. A l'issue de l'évaluation conduite durant le premier semestre 2008, le label « pôle de compétitivité » a été confirmé par lettre du 21 août 2008, figurant en annexe 1.

Les Régions Bourgogne et Franche-Comté inscrivent leur soutien au pôle de compétitivité Vitagora® dans le cadre de leur schéma régional de développement économique qui s'appuie sur trois priorités majeures d'intervention :

- L'innovation
- Le développement des compétences
- La coopération internationale

De façon générale, l'objectif affiché de l'action des deux Régions en faveur du développement économique, en Bourgogne et Franche-Comté, consiste essentiellement à créer les conditions favorables au développement de l'emploi.

Les indicateurs mis en place par le pôle de compétitivité Vitagora® devront permettre de mesurer régulièrement et a minima annuellement la bonne réalisation de ces objectifs territoriaux.

Le pôle de compétitivité Vitagora® est composé des entreprises, des organismes de recherche et de formation adhérant à l'association Vitagora® Pôle, dont la liste des membres, les statuts et les modalités de gouvernance (et en particulier les modalités de labellisation des projets présentés par les membres du pôle), à la date de signature du présent contrat, figurent respectivement aux annexes 2 et 3.

Article 1. Objet du contrat de performance

Par le présent contrat, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, en conformité à l'objet social de l'association, à suivre la feuille de route stratégique du pôle décrite à l'article 4 pour atteindre les objectifs technologiques, de marché et de développement énoncés au même article, en mettant en œuvre le programme d'actions précisé à l'article 5 assorti des indicateurs de suivi indiqués à l'article 6. Le pôle s'engage à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du présent contrat.

En contrepartie, les signataires s'engagent à soutenir financièrement les moyens d'animation nécessaires, tels qu'ils sont décrits à l'article 8 du présent contrat.

Article 1bis. Contrat

Le présent contrat se substitue de plein droit au contrat cadre signé le 17/10/2007.

Article 2. Durée

Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa signature et jusqu'au 31/12/2011.

Article 3. Modalités d'exécution du contrat

Les annexes au présent contrat précisent :

- la confirmation de la labellisation (annexe 1).
- la liste des membres par collèges (annexe 2).
- les statuts de la structure de gouvernance du pôle et les modalités de gouvernance (annexe 3).
- la stratégie du pôle de compétitivité formalisée dans une feuille de route stratégique, indiquant les domaines et thématiques prioritaires, les objectifs, le programme d'actions et les indicateurs associés (annexe 4).
- les chartes de coordination (annexe 5).

Les pièces contractuelles sont constituées par le présent contrat, ainsi que par ses annexes.

Article 4. Stratégie du pôle

Les actions menées par le pôle de compétitivité s'articulent avec les orientations gouvernementales en matière de R&D et d'innovation. En particulier le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a défini 10 priorités de R&D agro-industrielles et nommé pour chacune d'entre elles un chef de projet qui exerce la responsabilité nationale de cette dynamique et de l'émergence de projets. Dans le but de favoriser la rationalisation et une meilleure cohérence entre elles des actions menées portant sur une même thématique le pôle de compétitivité s'engage à articuler ses actions en lien avec cette dynamique nationale.

La « feuille de route stratégique » du pôle, approuvée par le conseil d'administration de l'association Vitagora® Pôle, le 13/02/2009, figure en annexe 4 du présent contrat. Elle inclut notamment, en les justifiant par rapport à l'environnement global du pôle (environnement concurrentiel, R&D... local, national, et international) :

- 1) les domaines et les thématiques prioritaires du pôle
- 2) les objectifs technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans
- 3) les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

1-Domains et thématiques prioritaires du pôle :

VITAGORA® évolue dans le secteur de l'Industrie Agroalimentaire. Depuis sa création, le pôle travaille sur les thématiques « goût – nutrition – santé ».

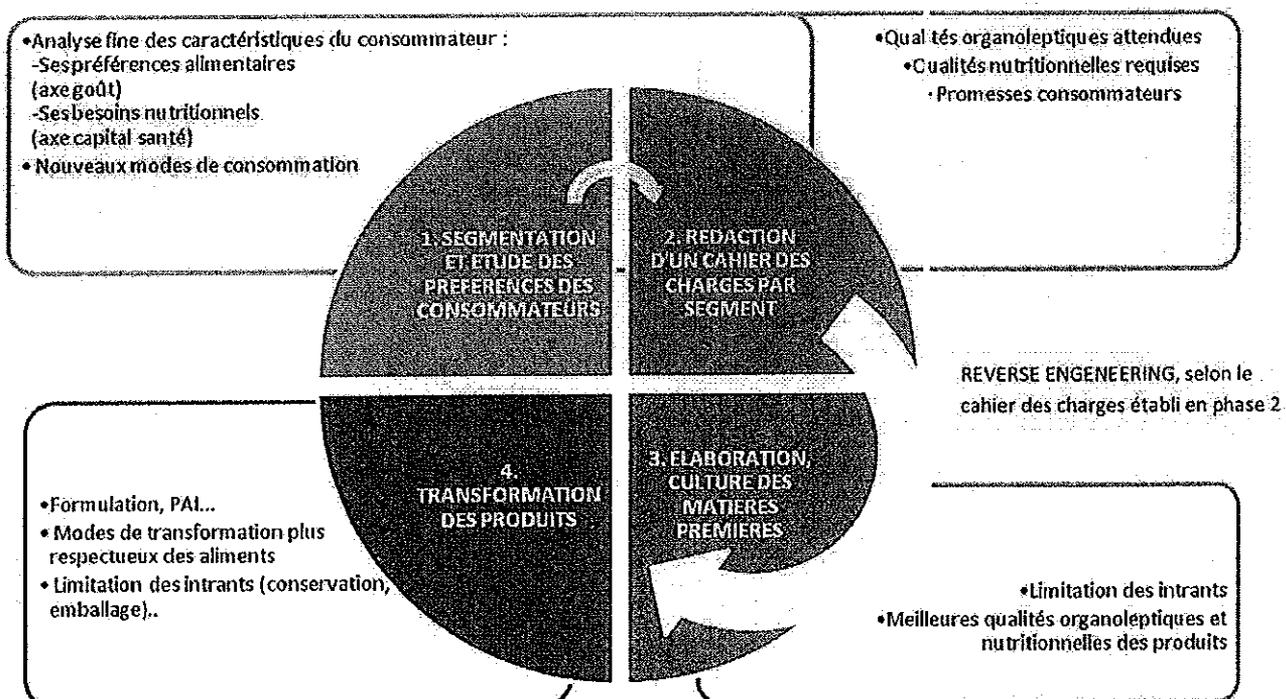
La synthèse de l'analyse prospective de la filière agroalimentaire et des forces scientifiques et industrielles de VITAGORA® a permis de définir quatre thématiques de recherche prioritaires pour le pôle que sous-tend une stratégie globale de VITAGORA® respectueuse de la santé et de l'environnement :

- ✓ Le goût tout au long de la vie ;
- ✓ Construction, préservation et reconstruction du capital santé ;
- ✓ Elaboration des productions agricoles : impact sur le goût et la nutrition ;
- ✓ Formulations, procédés et matériaux au service du goût et de la nutrition.

2- Les principaux objectifs technologiques et de marché du pôle à 3, 5 ou 10 ans peuvent être résumés comme suit :

2.1 – Compétences scientifiques :

En croisant la stratégie de marché avec les domaines d'excellence détenus par les adhérents du pôle, notamment son champ de compétence, unique au monde, sur la thématique « goût », VITAGORA® est en mesure d'initier une évolution majeure dans les modes de conception des produits alimentaires, qui place le « consommateur » (exemple « les seniors », « les enfants », « les jeunes urbains », etc.) au cœur du processus scientifique et industriel respectueux de la santé et de l'environnement :



De cette approche novatrice découlent les 4 axes de recherche scientifique, évoqués plus haut, et qui sous-tendent la stratégie de VITAGORA® :

- ✓ **Le goût tout au long de la vie** : VITAGORA® détient une compétence globale en matière de goût et est en mesure de traiter à la fois des préférences alimentaires et du comportement du consommateur, mais aussi de la composition et de l'analyse du goût des aliments. La problématique du goût est traitée de manière globale et transversale et l'expertise des équipes travaillant sur le sujet est pointue (Projet de la Très Grande Unité INRA FLAVIC regroupant à Dijon les équipes de l'INRA, du Centre Européen des Sciences du Goût et du CNRS, soit 13 équipes de recherche et 2 plateformes technologiques), depuis la structure de l'aliment jusqu'à la psychobiologie du consommateur ;
- ✓ **Construction, préservation et reconstruction du capital santé** : la segmentation des consommateurs et la customisation des produits intègrent la compréhension des besoins nutritionnels de chaque type de consommateur et la conception de produits alimentaires élaborés adaptés à ces besoins. Dans ces domaines, VITAGORA® détient des compétences scientifiques de premier plan (notamment dans le secteur de la nutrition lipidique avec près de 200 enseignants chercheurs traitant du sujet à Dijon) ;
- ✓ **Elaboration des productions agricoles, impact sur le goût et la nutrition** : le territoire des régions Bourgogne et Franche-Comté dispose de nombreux atouts pour traiter du thème de l'agro-écologie. C'est pour cette raison que l'INRA a choisi de localiser ses forces à Dijon et y a installé une unité de recherche regroupant 200 permanents, soit près de 400 personnes. Cette décision atteste de l'excellence scientifique interrégionale, confortée par des moyens conséquents ;
- ✓ **Formulations, procédés et matériaux au service du goût et de la nutrition** : Il existe peu de centres de compétences en France sur ce thème. Or, VITAGORA® a dans son périmètre 4 plateformes traitant du sujet (notamment avec WELLIENCE, ex CRITT 2ABI à Dijon et les ENIL-ISBA en Franche-Comté). L'importance que revêt cet axe de développement scientifique pour VITAGORA® ainsi que pour l'ensemble des industriels de l'agro-alimentaire s'illustre notamment par la contribution d'au moins l'une de ces 4 plateformes à la quasi-totalité des projets FUI et ANR du pôle.

2.2 – Objectifs de marché :

L'analyse croisée des opportunités de marché et des atouts de VITAGORA® fait apparaître des axes forts de développement :

- ✓ La possibilité pour VITAGORA® de segmenter la population de consommateurs selon ses besoins nutritionnels et ses préférences alimentaires, et de **développer une offre spécifique** adaptée à chaque segment représente un **axe de création de valeur** pour l'ensemble des adhérents ;
- ✓ Le positionnement de VITAGORA® sur la production de produits alimentaires à destination de **clients finaux** (produits à forte valeur ajoutée), associé à sa capacité de s'adapter aux exigences de **marchés multidomestiques** (customisation) et au bénéfice d'une **image favorable** (prestige géographique de la France et la Bourgogne) permet au pôle d'ambitionner un **développement international** conséquent ;
- ✓ VITAGORA®, grâce à ses compétences distinctives sur les disciplines de **l'agro écologie**, des **process de transformation respectueux**, de **toxicité des emballages...** peut devenir **référent** sur le thème d'une **alimentation saine**, limitant les intrants et **respectueuse de la santé et de l'environnement** ;
- ✓ Il en est de même pour les **problématiques sociales et sociétales** avec **l'éducation à l'équilibre alimentaire** dans les pays riches comme moyen de limiter les dépenses de santé, ou encore la possibilité à l'échelle planétaire de produire des aliments en quantité suffisante, et proposant des qualités nutritionnelles adaptées aux **exigences des populations les plus fragiles** et en sollicitant de manière maîtrisée les ressources de la planète.

A contrario, les risques identifiés au sein de l'environnement, combinés aux points faible de VITAGORA®, font apparaître **trois points de fragilité majeurs** pour les années à venir :

- ✓ Pour VITAGORA® comme pour l'ensemble des pôles à vocation végétale et ou nutrition/santé de France, le jeu des partenariats, quoique difficile, est une nécessité, les différents acteurs n'ayant pas les moyens de se disperser sur l'ensemble des champs d'excellence. Il faut « **jouer avec et non pas contre** », pour bénéficier des **effets de synergie optimaux** ;
- ✓ Si VITAGORA® n'est pas en mesure d'accroître significativement le réseau de ses adhérents, tant en ce qui concerne des leaders internationaux de l'agroalimentaire que des PME régionales, le pôle **risque de se faire marginaliser dans un environnement concurrentiel qui s'intensifie à l'échelle internationale** (notamment concurrence des multinationales du secteur qui disposent des moyens techniques, humains et financiers d'adopter en interne une démarche proche de celle des pôles de compétitivité). Ce facteur serait d'autant plus pénalisant que le financement privé doit progressivement prendre le relais des financements publics des pôles ;

✓ Le recrutement de PME-PMI au sein du pôle soulève néanmoins une difficulté non négligeable : concilier une ambition scientifique d'excellence – dont les résultats ne peuvent être mesurables à court terme – et répondre aux attentes opérationnelles, concrètes et immédiates des PME-PMI. C'est par un effort de clarification de la stratégie, de communication et d'accompagnement adapté aux différents profils d'entreprises et projets que l'attractivité du pôle pourra être maintenue.

L'AMBITION STRATEGIQUE DE VITAGORA® A 5 ANS EST DE DEVENIR LE POLE LEADER EN EUROPE
DANS LE DEVELOPPEMENT DE PRODUITS ALIMENTAIRES ELABORES¹ (PRODUITS FINIS DE GRANDE
CONSOMMATION ET COMPLEMENTES ALIMENTAIRES) CONCILIANT GOÛT ET SANTE
VECTEUR DE CETTE AMBITION
L'ADAPTATION FINE DE L'OFFRE A CHAQUE SEGMENT DE CONSOMMATEURS FINAUX
VITAGORA® SERA LE CATALYSEUR DE PROJETS « LONG TERME », SCIENTIFIQUEMENT AMBITIEUX,
ET DE PROJETS D'AMBITION PLUS INDUSTRIELLE, A « CYCLE COURT »

¹ Produits alimentaires : terme qui inclut ici les appareils de préparation culinaire, de cuisson, les Produits Alimentaires Intermédiaires, les compléments alimentaires...

2.3 – Applications technologiques :

Cette ambition stratégique repose sur 2 effets de levier potentiellement concomitants :

- Améliorer les qualités organoleptiques de ces produits, grâce à la compréhension et la prise en compte des attentes sensorielles des consommateurs ;
- Proposer des produits pour la construction, préservation et reconstruction du capital santé des consommateurs.

De cette ambition découlent 3 champs d'intervention stratégiques :

- Créer / faire émerger une connaissance scientifique et technologique, puis en favoriser le transfert vers les entreprises ;
- Structurer et développer une offre de produits adaptée à des cibles de consommateurs différenciées, d'un point de vue nutritionnel et organoleptique ;
- Contribuer au développement des connaissances des différentes cibles d'acteurs (consommateurs, professionnels / industriels de la santé et de l'agroalimentaires, étudiants, prescripteurs ...).

Les applications technologiques sont nombreuses. Nous pouvons synthétiser ainsi, par thématiques, les ambitions de VITAGORA® :

✓Le goût tout au long de la vie :

- Objectifs : mieux connaître le consommateur. Comment se forme le goût ? Comment évolue-t-il ?
- Applications : décliner une offre de produits alimentaires dédiée
 - o par zone géographique (prise en compte des goûts et comportements spécifiques par pays ou région du monde) ;
 - o par type de consommateur (âge, sexe, CSP, etc.)
 - o pour les malades souffrant d'aversion alimentaires ;
 - o etc.

✓Préservation, construction et reconstruction du capital santé :

- Objectif : évaluer l'impact de l'alimentation sur les maladies métaboliques
- Applications :
 - o prévenir grâce à l'alimentation l'obésité, le syndrome métabolique, les maladies de Pléthore, la sarcopénie,....
 - o Développer les produits finis correspondants.

- ✓ Formulation, procédés et matériaux au service du goût et de la nutrition :
 - Objectif : développer des procédés « doux » et des matériaux neutres dans un but de préservation de la qualité du goût, des arômes et des qualités produits
 - Application : de nouveaux process de fabrication, transformation, emballage pour l'ensemble des industriels de l'industrie agroalimentaire.

- ✓ Elaboration des productions agricoles : impact sur le goût et la nutrition :
 - Objectif : permettre des productions animales et végétales limitant les intrants, aux bonnes qualités nutritionnelles et organoleptiques et en quantité suffisante ;
 - Applications :
 - oÉvaluer la « signature du bio » en termes nutritionnels et organoleptiques ;
 - oLimiter le recours aux produits chimiques dans les productions agricoles ;
 - oDévelopper des produits agricoles (matières 1ères de l'IAA) de meilleure qualité.

Les passerelles entre ces domaines scientifiques sont évidemment nombreuses. Il ne s'agit pas de cloisonner les compétences : la conception de produits alimentaires élaborés implique souvent le recours à plusieurs de ces disciplines, comme en témoignent les projets labellisés FUI et ANR portés par VITAGORA depuis sa création.

3- Les objectifs de développement du pôle et de son écosystème

Sont présentés dans ce paragraphe les objectifs prioritaires de VITAGORA sur chacun des axes proposés dans le contrat de performance. Un plan d'action détaillé est présenté dans l'Article 6.

Implication des PME et création d'entreprises

La priorité sera donnée aux axes suivants :

- ✓ Se mettre en capacité de réponse aux problématiques spécifiques de PME (notamment avec un accompagnement dans la participation aux projets de R&D) ;
- ✓ Impliquer les PME dans des projets R&D ambitieux, en les associant à des équipes de recherche (force de proposition) ;
- ✓ Favoriser la création d'entreprise dans le périmètre du pôle ;
- ✓ Faciliter le financement privé des projets et adhérents ;
- ✓ Veiller à ce que le pôle porte des projets à cycle court, ce qui constitue notamment l'un des objectifs de l'axe 3 et des plates-formes de pré industrialisation.

Dans le premier cas, VITAGORA® se met à l'écoute du tissu de PME pour comprendre leurs besoins et y répondre.

Dans le deuxième cas, VITAGORA® se fait force de proposition et cherche à fédérer ses PME sur la base des travaux scientifiques en cours ou en projet.

Veille stratégique et intelligence économique :

- ✓ Apporter une réponse concrète aux problématiques de veille technologique et d'intelligence économique de ses adhérents, notamment en cernant les tendances prospectives ;
- ✓ Mettre en route un processus d'amélioration continue en matière de veille :
 - Veille concurrentielle ;
 - Veille en matière d'évolution des goûts et des besoins nutritionnels des différents segments de consommateurs.

Partenariats :

- ✓ Jouer « avec » et non « contre » les autres pôles de compétitivité, pour optimiser les synergies, notamment en matière de moyens matériels et programmes de recherche ;
- ✓ Au delà des pôles agroalimentaires, développer des coopérations et échanges avec des pôles et structures, traitant de segments cibles (ex : pôle enfant) ou thématique (ex : pôle PASS), en lien avec le positionnement de VITAGORA® (logique de fertilisation croisée).

Rayonnement international et commercial :

- ✓ Augmenter la visibilité du pôle comme acteur incontournable sur ses problématiques scientifiques et de marché ;
- ✓ Identifier à l'International des compétences d'excellence complémentaires à celle du pôle et permettant d'accélérer le développement de la compétitivité des acteurs de VITAGORA®.
- ✓ Permettre aux entreprises adhérentes, notamment PME, d'aborder une stratégie commerciale export sécurisée. Par exemple, les accompagner dans l'adaptation de leur offre aux attentes spécifiques des consommateurs des marchés multinationaux.

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et adaptation des formations aux besoins en compétences

- ✓ Proposer aux Industries de l'agro-alimentaire des personnels formés selon leurs besoins ;
- ✓ Développer des passerelles entre les établissements de formation supérieure, la recherche et les industriels ;
- ✓ Cette démarche sera menée en collaboration avec d'autres pôles de compétitivités français (AGRIMIP et VALORIAL), ce qui permettra d'apporter une réponse globale et d'envergure nationale aux problématiques de GPEC de l'industrie agro-alimentaire.

Développement durable

- ✓ Education au goût et à l'équilibre alimentaire (démarche collaborative en cours avec l'Institut du Goût) ;
- ✓ Responsabilité environnementale, notamment par le développement et la promotion d'une agriculture faiblement consommatrice des ressources naturelles et exigeant peu d'intrants.
- ✓ Sensibilisation des acteurs de l'agroalimentaire à la maîtrise de leurs ressources énergétiques et leurs ressources en eau.

Développement de projets structurants sur 5 ans :

Création de 4 plateformes d'innovation et de transfert qui auront pour vocation de :

- ✓ Favoriser le travail sur les projets labellisés ;
- ✓ Venir en soutien aux équipes de recherche via des outils complémentaires ;
- ✓ Favoriser le transfert de technologies vers les entreprises du pôle.

Les plateformes, en accord avec les axes de développement scientifiques et de marché du pôle auront pour thématiques :

- ✓ Le goût tout au long de la vie ;
- ✓ Construction, Préservation et reconstruction du capital santé ;
- ✓ Formulation, procédés et matériaux au service du goût et de la nutrition ;
- ✓ Elaboration des productions agricoles : impact sur le goût et la nutrition.

Gouvernance et insertion du pôle dans son territoire :

- ✓ Contribuer au rayonnement et à l'attractivité des régions Bourgogne et Franche-Comté ;
- ✓ Respecter un équilibre des interventions entre les 2 régions, pour un développement équilibré et harmonieux ;
- ✓ Fédérer les acteurs du territoire ;
- ✓ Recruter de nouveaux adhérents.

Article 5. Coordination du pôle de compétitivité avec d'autres pôles français

La signature d'une convention tripartite AGRIMIP INNOVATION / VALORIAL /VITAGORA® est prévue au cours du 1er trimestre 2009 en vue de collaborer dans de nombreux domaines :

- ✓ L'identification de partenaires potentiels pour favoriser les projets de transfert et de partenariat en matière de Recherche et Développement dans la perspective de les « co-labelliser ».

- ✓ L'échange d'informations contribuant à optimiser le fonctionnement et la gouvernance de chacun des trois pôles, à organiser des séminaires, des ateliers, des conférences par la mise en contact d'experts identifiés.
- ✓ La mutualisation de moyens pour gagner en efficacité, en temps de mise en œuvre et en coûts de fonctionnement (veille, base de données, études...)
- ✓ L'élaboration d'une stratégie commune en matière de développement à l'international : présence des trois pôles sous la même bannière dans le cadre de salons, de conférences, de séminaires internationaux ; réalisation d'échanges avec des clusters étrangers sur les projets, les chercheurs et mise en contact des entreprises.
- ✓ Le suivi d'indicateurs communs aux trois pôles afin d'établir des comparaisons et analyser les écarts (voir article 7 – Indicateurs).
- ✓ La réalisation d'une étude commune de « benchmarking » sur les pôles ou clusters européens les plus performants dans les domaines de l'agriculture, des agro-ressources, de l'agro-industrie et de la nutrition.

Une convention portant sur un programme de travail commun entre VITAGORA® et INNOVIANDE est en cours d'élaboration. Ce programme a pour objectif de fixer le cadre d'une coopération active favorisant l'émergence de projets innovants dans le domaine de la viande. Les 2 grands axes de travail retenus sont les suivants :

- ✓ Contribuer à la construction du référentiel goût-nutrition-santé des viandes et produits carnés
- ✓ Accompagner les industriels de la filière viande dans la déclinaison d'une stratégie goût-nutrition-santé auprès des consommateurs

Le pôle s'engage à étudier les possibilités de coordination avec les pôles de compétitivité de thématiques identiques ou complémentaires, avec l'objectif de formaliser des collaborations, notamment en matière de :

- ✓ Co-labellisation : notamment avec les pôles IAR (Industries Agro-Ressources de Picardie Champagne Ardennes), PLASTIPOLIS (Rhône-Alpes, Franche Comté), CEREALES VALLEE (Auvergne), VALORIAL (Bretagne Pays de Loire et Basse Normandie), Q@LIMEDITERRANEE (Languedoc), INNOVIANDE (AUVERGNE), NSL (Nutrition, Santé, Longévité – PICARDIE)
- ✓ Participation à l'événement « NUTREVENT » avec le pôle NSL en juin 2009 et en collaboration avec VALORIAL et VITAGORA.
- ✓ Partage des « bonnes pratiques » avec les pôles bourguignons et francs-comtois.

Article 6. Programme d'actions du pôle

Le pôle met en œuvre le programme d'actions de sa feuille de route stratégique (annexe 4 au présent contrat). Ce programme d'actions précise les acteurs impliqués, les moyens disponibles, les calendriers de réalisation et les indicateurs de suivi associés. Il est mis à jour annuellement.

Il est décliné par objectif de gouvernance du pôle et de développement de son écosystème comme développé dans l'article 4.

Implication des PME et création d'entreprises :

2009	2010-2011
<ul style="list-style-type: none"> •Nomination d'un vice président en charge des PME pour a Nomination d'un vice président en charge des PME pour améliorer la proximité terrain de VITAGORA •Charte de partenariat ARIA ARIATT, Bourgogne Innovation, consulaires, C2EI •Mise en place d'une offre de services dédiée aux PME (notamment s/ ingénierie de projets ...) •Collaboration et INPI + mobilisation d'un consultant en PI pour « libre accès » par les adhérents •Organisation de petits déjeunes de l'innovation avec les partenaires •Recensement des réseaux d'acteurs financiers mobilisables 	<ul style="list-style-type: none"> •Bilan (participation, impact...) des actions engagées en 2009 et décisions quant à la suite donnée •Organisation de rencontres trimestrielles avec les financeurs institutionnels et business angels

Veille stratégique et intelligence économique :

2009	2010-2011
<ul style="list-style-type: none"> •Première phase d'étude du dispositif de veille en collaboration avec l'ARIST et la CRCI 	<ul style="list-style-type: none"> •Poursuite et finalisation de la mise en place du dispositif de veille •Diffusion d'une lettre thématique aux adhérents sur le thème de la veille •Mise à disposition des adhérents d'un extranet sécurisé : portail commun et informations ciblées

Partenariats :

2009	2010-2011
<ul style="list-style-type: none"> •Signature de contrats de partenariats avec : <ul style="list-style-type: none"> - Valorial et Agrimip - Innovlande (programme de travail commun) - Nutrition Santé Longévité (projets collaboratifs) •Partenariat avec cluster internationaux •Elaboration d'une « charte déontologique de partenariat », signée par les différents pôles partenaires et leurs adhérents 	<ul style="list-style-type: none"> •Amplification des démarches collaboratives citées à l'article 5. •Signature de Memorandum of Understanding avec les structures ou pôles étrangers complémentaires à VITAGORA®

Rayonnement international et commercial :

2009	2010-2011
<ul style="list-style-type: none"> •Cartographie des clusters européens susceptibles d'intéresser VITAGORA, AGRIMIP et VALORIAL •Poursuite des missions de recherche de partenaires initiées en 2008 au niveau européen en appui sur le réseau UBIFRANCE et en cohérence avec les actions des consulaires (CRCI, CCIII FC) et de l'ARIA (groupe de travail collaboratif) •Labellisation de VITAGORA par UBIFRANCE pour le recrutement d'un VIE •Lancement de la lettre trimestrielle d'information en anglais •Consolidation du congrès goût nutrition santé, vitrine internationale de VITAGORA •Constitution d'un comité de pilotage pour conduire une réflexion sur la stratégie à l'international du pôle 	<ul style="list-style-type: none"> •Intensification des missions à l'étranger •Poursuite de l'organisation du congrès •Mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité de pilotage

Gestion prévisionnelle des compétences et adaptation des formations aux besoins en compétences :

2009	2010-2011
<ul style="list-style-type: none">• Etude sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences de l'industrie agro-alimentaire et des professions de santé en Bourgogne et Franche-Comté	<ul style="list-style-type: none">• Elaboration d'un annuaire / catalogue des formations professionnalisantes existantes sur le territoire national répondant aux besoins de la profession tels qu'identifiés dans l'étude GPEC
<ul style="list-style-type: none">• Benchmark des bonnes pratiques en France	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place de formations professionnalisantes pour répondre aux besoins identifiés et non couverts par les cursus existants de formation initiale et continue
<ul style="list-style-type: none">• Participation à des actions de communication et de promotion sur les métiers de la filière	<ul style="list-style-type: none">• Création d'une commission en charge d'une réflexion sur les passerelles à établir entre entreprises et recherche, pour faciliter les transferts de personnes et création d'un kit d'ingénierie de transfert mobilisable par les PME adhérentes du pôle
	<ul style="list-style-type: none">• Recensement des thèses en cours et diffusion de l'information auprès des PME adhérentes, pour favoriser la proposition de missions en entreprises

Développement durable :

	2009	2010-2011
Education au goût et à l'équilibre alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> •Création en collaboration avec l'Institut du goût d'un réseau « éducation sensorielle et alimentaire » : phase d'analyse 	<ul style="list-style-type: none"> •Fédération d'un réseau d'acteurs de l'éducation au goût
	<ul style="list-style-type: none"> •Inscription dans les thématiques des petits déjeuners, réunions et du champ de la veille 	<ul style="list-style-type: none"> •Conception d'un programme « éducation sensorielle et alimentaire » et diffusion du programme
Responsabilité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> •Intégration des critères du développement durable dans la labellisation des projets 	<ul style="list-style-type: none"> •Accroissement de la prise en compte des critères du développement durable dans la labellisation
	<ul style="list-style-type: none"> •Création de la plate-forme innovation « agro environnement » (élaboration des matières premières agricoles) 	<ul style="list-style-type: none"> •Réflexion sur la création d'une Bio-Vallée pour évaluer et améliorer la « signature bio » •Intensification des partenariats entre industriels, l'INRA, le technopôle de Bretenières et les membres du projet Institut Buffon

Développement de projets structurants : créations de plateformes d'innovation (PI) venant en appui à la stratégie scientifique et industrielle du pôle

Plate-forme	2009	2010-2011
Le goût tout au long de la vie	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un groupe projet pour définir le besoin Calibrage sur la base des conclusions du groupe des moyens requis et calendrier Analyse fine des moyens disponibles Cartographie des équipes travaillant sur des problématiques liées 	<ul style="list-style-type: none"> Démarrage des travaux pour la création des « sites d'expérimentation en milieu écologique » Engagement de partenariats avec des centres de recherche européens Investissement, si nécessaire, dans un outil d'imagerie
Prévention, construction et reconstruction du capital santé	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un groupe projet pour définir le besoin Calibrage sur la base des conclusions du groupe des moyens requis et calendrier Analyse fine des moyens disponibles Cartographie des équipes travaillant sur des problématiques liées 	<ul style="list-style-type: none"> Benchmark des bonnes pratiques chez les acteurs cartographiés Engagement de partenariats avec des centres de recherche européens Investissement, si nécessaire, dans un outil de phénotypage du petit animal + extension animalerie centrale
Formulation, procédés et matériaux au service du goût et de la nutrition	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un groupe projet pour définir le besoin – notamment des PME-PMI Cartographie des équipes travaillant sur ces problématiques Programme de formation / information à insérer dans les petits déjeuners de l'innovation du pôle 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de la plate-forme de pré-Industrialisation de l'ENIL Création d'une nouvelle unité de pré lancement industriel dédiée à la texturation et aux filières non adressées par l'ENIL Poursuite du travail d'information des PME
Élaboration des productions agricoles : impact sur le goût et la nutrition	<ul style="list-style-type: none"> Contribution au groupe projet pour définir le besoin en traitement de données Cartographie des équipes travaillant sur des problématiques en Bourgogne et Franche-Comté et développement d'un effort de coordination des équipes 	

Gouvernance et insertion du pôle dans son territoire :

2009	2010-2011
<ul style="list-style-type: none">• Poursuite des actions de communication d'ores et déjà engagées par le pôle	
<ul style="list-style-type: none">• Poursuite des efforts de recrutement, à la fois de grandes entreprises et de PME-PMI	
<ul style="list-style-type: none">• Développement de chartes de partenariat avec les acteurs du développement économique et de la promotion des régions Bourgogne et Franche-Comté	<ul style="list-style-type: none">• Mobilisation des chefs d'entreprises adhérentes de VITAGORA dans un programme « d'ambassadeurs » du pôle
<ul style="list-style-type: none">• Recrutement d'un chargé de mission et d'un VIE	<ul style="list-style-type: none">• Recrutement d'une chargée de mission et d'un gestionnaire des plateformes

Article 7. Indicateurs

Le pôle et l'Etat mettent en place un dispositif de suivi au travers d'indicateurs de développement du pôle et de son écosystème, et d'indicateurs d'impacts technologiques et de marché.

1- Le SESSI, lors de son enquête annuelle, à laquelle le pôle répondra, collecte des indicateurs communs à tous les pôles, de définition et de caractérisation permettant la mise à jour du tableau de bord individuel du pôle et la réalisation d'études nationales.

Les indicateurs du Sessi seront présentés avec une précision suffisante pour permettre à chaque financeur de mesurer l'impact des projets sur les entreprises et les laboratoires relevant de son territoire en particulier, l'évolution du chiffre d'affaires et des effectifs des adhérents du pôle et pour ce qui concerne plus particulièrement les adhérents participant à des projets labellisés et financés, l'évolution des effectifs de R&D et du chiffre d'affaires lié aux retombées des projets.

Grace aux indicateurs collectés, le système statistique public fournira en retour à l'ensemble des acteurs une évaluation des effets économiques du pôle sur des grandeurs telles que la croissance des entreprises du pôle, l'investissement en R&D, la productivité des entreprises du pôle, l'évaluation de leurs parts de marché, la dynamique de l'emploi, etc.

2- Le pôle fournira également des indicateurs liés aux objectifs qu'il s'est fixés dans sa feuille de route stratégique.

Les indicateurs relatifs aux objectifs du pôle ainsi qu'à son plan d'action sont détaillés dans la feuille de route stratégique.

Article 8. Moyens d'animation du pôle

Afin de contribuer à l'animation du pôle, l'Etat et les collectivités territoriales signataires du présent contrat apportent des subventions via des conventions à conclure avec la structure de gouvernance du pôle, pour des montants indicatifs et dans le cadre d'un budget prévisionnel de cette structure figurant dans le tableau ci-dessous :

	2009	2010	2011
Contribution Etat	160	160	150
Contribution Collectivités	360	360	335
CRB	110	110	100
CRFC	90	90	80
Grand Dijon	40	40	35
CG21	30	30	30
CG39	15	15	15
CG71	15	15	15
CG25	15	15	15
CG 53	10	10	10
CG39	15	15	15
CG90	10	10	10
CG 70	10	10	10
Financements privés (cotisations et autres contributions)	195	340	485
Budget du pôle	715	860	970

Ces conventions financières précisent le montant de ces subventions et leurs conditions d'attribution.

Le pôle s'engage à augmenter la part des ressources d'origine privée de sa structure de gouvernance en vue d'atteindre l'objectif de rendre cette part au moins égale à 50 % en 2011, afin de compenser la réduction planifiée des subventions d'origine publique et de favoriser l'indépendance financière du pôle.

Article 9. Mise en place d'un suivi analytique des dépenses

La structure de gouvernance du pôle s'engage à étudier la pertinence de mise en place d'un suivi analytique de ses dépenses et recettes d'ici fin 2009, au regard de l'activité du pôle. En fonction des conclusions de l'étude qui sera conduite, le pôle mettra en place un suivi de dépenses adaptées à son fonctionnement.

La structure de gouvernance du pôle s'engage à faire contrôler et approuver ses comptes par un Expert Comptable agréé et à faire certifier ses comptes par un Commissaire aux comptes.

Article 10. Evaluation et suivi

L'analyse régulière de la progression du pôle vers les objectifs figurant dans sa feuille de route reproduite en annexe 4, ainsi que de la bonne réalisation des actions associées, est de la responsabilité première du conseil d'administration de sa structure de gouvernance.

La structure de gouvernance du pôle tient à disposition des autres parties signataires du présent contrat les informations suivantes, régulièrement mises à jour :

- la liste des membres du pôle, faisant apparaître le code postal et la commune d'implantation de l'établissement,
- la liste des projets (R&D, structurants) labellisés par le pôle faisant mention des entreprises impliquées et de leurs lieux d'implantation,
- les éléments de suivi individuel et annuel des projets financés,
- la liste et le montant des aides accordées par les partenaires publics ou privés et des contributions des partenaires du pôle.

En outre, un comité de coordination du pôle, tel que prévu par la circulaire du Premier ministre du 2 août 2005, et par le règlement intérieur du pôle, réunit au moins une fois par an les signataires du présent contrat afin d'en assurer le suivi et d'en préparer les évolutions éventuelles. La structure de gouvernance du pôle présente au comité, outre les informations mentionnées au paragraphe précédent :

- un bilan de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du pôle, et en particulier du programme d'actions et de son calendrier, éventuellement réactualisés, assorti de l'état des indicateurs définis à l'article 6 ;
- la liste des projets collaboratifs de R&D et des projets structurants labellisés par le pôle faisant mention des entreprises impliquées et de leurs lieux d'implantation, et les financements correspondants demandés et obtenus ;
- son bilan financier et la répartition entre les financements privés et publics ;
- sa demande de financement actualisée pour l'année budgétaire à venir.

Le correspondant GTI et le correspondant local du pôle participent à la préparation de ces comités et sont destinataires de l'ensemble des documents cités ci-dessus.

Le pôle s'engage à informer le correspondant GTI et le correspondant local des projets de changements majeurs de sa stratégie ou des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Il signale à ses correspondants GTI et local tout projet de modification des statuts, de la composition des instances dirigeantes (Conseil d'administration et bureau), et des coordonnées du pôle.

Article 11. Demandes d'informations des financeurs publics

Les financeurs publics signataires du présent contrat s'engagent à coordonner de la meilleure manière possible leurs demandes d'informations à la structure de gouvernance du pôle, afin de réduire la charge administrative afférente pour cette dernière. En particulier, ils s'engagent à ne pas demander de bilan annuel autre que celui constitué par les documents mentionnés à l'article 10.

Article 12. Communication

Dans toute action de promotion qu'il mène en France, le pôle, notamment sa structure de gouvernance, s'engage à mentionner les soutiens publics dont il bénéficie.

Il utilise le label et le logo "pôles de compétitivité".